

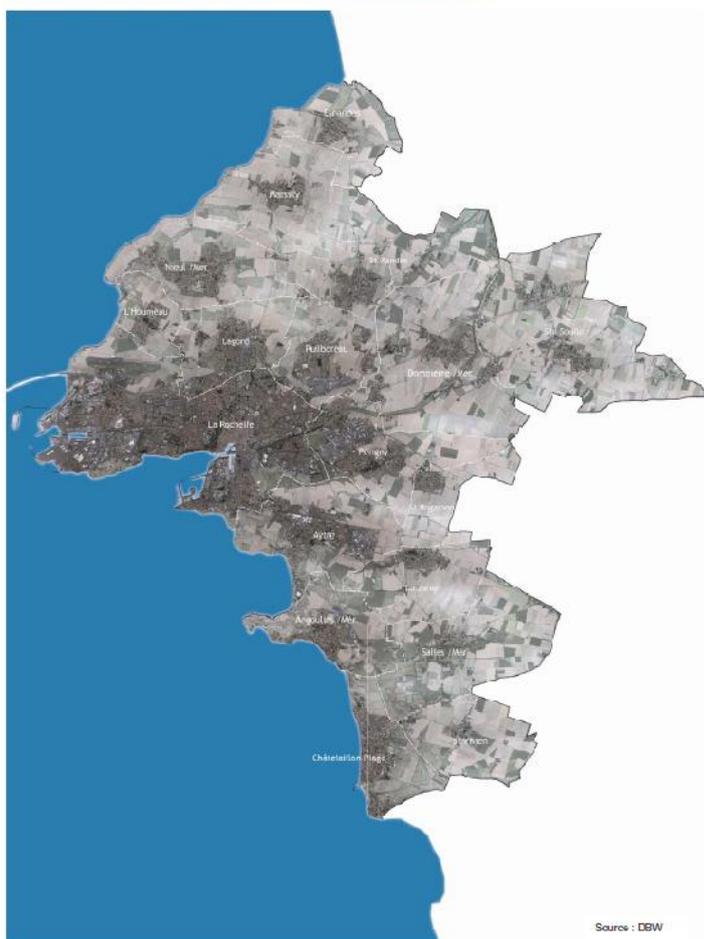
Territoire concerné	SCOT La Rochelle
Département	17
Noms des communes	28 en 2014
Pays concerné	Pays d'Aunis
Superficie	22 377 ha en 2014
Nombre d'habitants	160 000 habitants
Densité (hab/km²)	715 hab / km ²

2- Contexte et objectifs du projet

Maître d'oeuvre : Bureau d'étude Biotope pour l'étude

Périmètre d'étude : Scot

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



102

SCOT de la Communauté d'agglomération de La Rochelle - Rapport de Présentation
Dossier approuvé - avril 2011

Source : SCOT 2011

Date de lancement : Etude préalable : « schéma prospectif des liaisons de biodiversité »
Scot arrêté le 25 juin 2011

Contexte

Trame verte



Trame bleue



En 2009, afin de préserver cette richesse naturelle, garante de l'attractivité et de la qualité de vie du territoire, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans la mise en œuvre du schéma des liaisons de biodiversité à l'échelle de ses 18 communes, identifiant ainsi les cœurs de nature et les liaisons de biodiversité communautaires, pris en compte dans notre Schéma de Cohérence Territoriale.

Sur le territoire voisin, un travail similaire avec le même prestataire a été mené à l'échelle des 52 communes du Pays d'Aunis.

En 2014, le territoire communautaire va s'étendre à 28 communes et dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal les secteurs à enjeux TVB feront l'objet d'analyse à l'échelle du document d'urbanisme (1/5 000).

Certaines communes ont connu depuis les années 1990 une extension résidentielle très importante. Cette urbanisation banalisée au pourtour des villages risque de compromettre l'identité de cette « province ». L'aggravation du déséquilibre créé par la grande concentration de l'emploi et l'étalement de l'habitat conduit à des préjudices sociaux, à des gâchis importants d'énergie et de ressources et à une détérioration du cadre de vie. Il est indispensable de travailler à une meilleure organisation de l'espace à l'échelle de l'Aunis, de mettre en valeur une armature de pôles urbains disposant d'équipements, de services et d'emplois, et de rendre à nouveau possible une diversité sociale dans le centre de l'agglomération. (source : SCOT 2011).

Une Charte de l'environnement a été lancée en 1998 où des actions et des financements sont proposés telles que la replantation de haies bocagères (60 000 arbres replanté). Ce document de type contractuel a permis une première sensibilisation des élus et du public sur les grands enjeux pesant sur la biodiversité.

Objectifs (Vocations du projet)

Ce territoire a aussi conscience de son potentiel en particulier par rapport à son « intérêt écologique des zones humides, du littoral et de l'espace marin rochelais », d'où une attention particulière portée au projet de Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde et des Perthuis charentais » et ses avancées. La préservation de la biodiversité est un objectif pour le développement de la Trame verte et bleue autant que celle des espaces agricoles en termes d'économie, de paysage et de sa participation potentielle au maintien de la biodiversité.

L'étude menée sur le territoire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle devait, entre autres, permettre de localiser les principaux cœurs de nature mais également de mettre en évidence les principaux couloirs de biodiversité.

Le littoral et les extrémités Nord et Sud du territoire présentent une très forte sensibilité environnementale en lien avec la présence de milieux naturels remarquables et d'une ressource en eau stratégique. Les secteurs de marais retrolittoral présentent également une sensibilité importante de part leur rôle écologique mais aussi hydrologique et la pression qu'ils subissent. Le reste du territoire présente une sensibilité moins forte.

L'analyse des incidences de la mise en œuvre du SCoT a été réalisée. Il en ressort que les espaces naturels du territoire sont globalement préservés. Les continuités écologiques sont également maintenues et le SCoT préserve la majeure partie des espaces agricoles. Le projet présenté n'a pas d'incidence directe sur les sites NATURA 2000. Toutefois, l'enjeu lié à la préservation de la qualité de l'eau qui alimente les sites reste important. (Source : SCOT 2011).

Le projet a-t-il vocation à décrire de manière exhaustive la TVB du territoire ?

La trame verte et bleue est décrite à l'échelle du SCOT sur les grands principes. Elle sera développée plus finement à l'échelle de PLUi à venir.

Résultats attendus

La loi Littoral est mise au service de la Trame verte et bleue par le fait qu'elle dégage des espaces naturels remarquables, des coupures d'urbanisation au titre de l'article L 146-6 du Code de l'Urbanisme. Ces espaces sont des « couloirs faciles » car avec des contraintes d'urbanisation déjà significatives, fortement susceptibles de constituer des continuités écologiques entre le domaine marin et l'arrière pays littoral par les marais littoraux. Ils peuvent être porteurs d'une biodiversité intéressante et seront à protéger de l'urbanisation dans les documents d'urbanisme et de planification.

Il est spécifié que les espaces repérés au titre de la Trame verte et bleue sont à prendre en compte au préalable à un projet d'aménagement. Ces espaces doivent faire l'objet d'un zonage N ou A dans les PLU, la stratégie concernant ces zonages est actuellement en cours de réflexion pour une uniformisation des zonages des PLU dans les différentes communes de l'intercommunalité.

Typologie d'actions

- Charte de l'environnement
- Etude préalable : état des lieux, propositions et perspectives

3- Mise en oeuvre

Conduite et animation du projet

Aide pour la saisie

- Coordination, pilotage du projet
- Dispositif de concertation (instances mises en place et fréquence de réunions, si groupes de travail thématiques les thèmes abordés, référents scientifiques)

Une étude préalable, intitulée « schéma prospectif des liaisons de biodiversité », a été faite dans le but d'apporter une aide à la décision pour les élus et les aménageurs ; la prise en compte opérationnelle de la Trame verte et bleue se fait au sein du volet biodiversité du Scot dans le DOG, et dans le rapport de présentation où ont été localisés les cœurs de nature et les continuités écologiques. De plus, dans son PADD, ce territoire reconnaît sa position stratégique au vu de l'environnement, à savoir de sa situation entre deux réservoirs de biodiversité d'importance nationale :

- le marais poitevin : 2ème zone humide française par sa superficie (3 communes : Esnandes, Marsilly et Saint-Xandre) ;
- le marais rochefortais qui par son zonage Natura 2000 est présent sur une partie du territoire (4 communes : Saint-Vivien, Salles/Mer, Châtelailon-Plage et Angoulins).

L'étude, lancée à l'échelle du 1/25 000ème, a identifié des sous-trames : milieux ouverts, milieux boisés, milieux humides mais aussi sur le milieu littoral. Elle a également identifié un cortège d'espèces par type de milieux (sans identification d'espèces cibles), avec une réelle volonté de se baser plutôt sur les espèces dites ordinaires. En complément, des « zooms » cartographiques (à une échelle plus fine) ont été faits sur les cœurs de nature et les corridors à forts enjeux. Trois types de

corridors ont été identifiés : terrestres, aquatiques et littoraux. Ce dernier assurant notamment une continuité pour les zones humides à caractère littoral.

Des réunions publiques ont présenté le projet durant les différents stades de réalisation.

Moyens techniques et financiers

Budget : Coût de l'étude TVB : environ 35 000 € HT.

Financements : Communauté d'Agglomération.

Moyens techniques : Bureau d'études et équipe de l'Agglomération de La Rochelle.

Méthodologie

La méthodologie employée est la suivante :

- réalisation d'un diagnostic environnemental aboutissant à un schéma prospectif des liaisons de biodiversité (déficit en matière de connaissance naturaliste en partie comblé par partenariat LPO et Nature Environnement17) ;
- méthode « Biotope » avec l'analyse multi-critères, notamment le potentiel de cœur de nature, la superficie du site et le potentiel de naturalité, complété avec les coefficients de friction. Volonté de critères et d'objectifs chiffrés ;
- réalisation de fiches synthétiques par cœurs de biodiversité (caractéristiques, enjeux, etc.).

Calendrier

- 2007 – état des lieux ;
- 2008 – scénarios de développement ;
- 2009 – rédaction du projet ;
- 2010 – approbation du projet.

Échelle de travail cartographique

1/25 000 ème

Données existantes mobilisées

ENS, ZICO, ZNIEFF, Natura 2000, SAGE, SDAGE... et référentiels nationaux.

Les inventaires « zones humides » vont être réalisés en lien avec les SAGE

BD Topo, BD Carto, Orthophotos, Corine Land Cover (2006), inventaires naturalistes ponctuels...

Résultats

Réalisation d'une carte (Cf – carte en fin de fiche) « Cœurs de nature et continuités écologiques ».

Transmission possible des résultats ?

Carte téléchargeable sur le site Internet du SCOT (Scot – dossier approuvé en 2011)

4- Partenaires du projet

Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Conseil général, Chambre d'Agriculture 17 et participation d'associations naturalistes telles que Nature Environnement 17 ou LPO, ...

5- Atouts et contraintes du projet

Au regard de ces enjeux relatifs tant au développement qu'à l'environnement et à l'aménagement une double démarche a été menée :

- La définition des objectifs des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme rassemblés au sein du projet d'aménagement et de développement durable ;
- L'évaluation environnementale portant sur l'analyse des incidences environnementales tant positives que négatives des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable et des premières orientations qui pouvaient en découler s'agissant du document d'orientations générales.

Identification des difficultés rencontrées et identification des besoins pour y répondre

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle est limitée par son domaine de compétence. Par exemple, la compétence inféodée à la gestion des espaces naturels est celle des communes, du Conseil Général pour les Espaces Naturels Sensibles et du Conseil Régional pour les réserves naturelles régionales.

6- Suivi et évaluation du projet

Suivi

Des orientations ci-dessous pourront découler les indicateurs (surfaces, logements, ...) :

- Préserver et valoriser 13 600 hectares d'espaces naturels et agricoles ;
- Localiser au moins 50 % du développement urbain attendu d'ici 2020, s'agissant des fonctions logement et équipements de proximité, au sein des quelques ;
- 6 600 hectares des espaces urbains existants en 2010, et ce sous forme de réinvestissement urbain ou d'intensification urbaine ;
- Il en résulte l'identification d'une enveloppe maximale de 400 hectares consacrée aux extensions urbaines potentielles ; soit seulement 2 % du territoire communautaire et moins de 3 % des espaces agricoles. Les extensions urbaines potentielles concernent les usages respectivement résidentiel (logement + équipements de proximité) et activités économiques dans la diversité de leur nature.

Les espaces naturels composant la trame verte et bleue et les espaces agricoles tels qu'identifiés en 2010 ne sont pas ouverts à l'urbanisation à l'exception d'une faible partie -400 hectares- constituant les espaces potentiellement ouverts à l'urbanisation.

A ce titre, les espaces agricoles et les espaces naturels et forestiers composant la trame verte et bleue correspondent aux zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme locaux qui, par ailleurs, identifient les espaces potentiellement ouverts à l'urbanisation.(source : SCOT 2011)

Évaluation

Pour la mise en œuvre, des propositions ont été faites par le cabinet d'étude, ex : des interventions chiffrées sur 5 ans ou la mise en place d'un observatoire pour le suivi régulier et l'évaluation de ces actions par des indicateurs. La prise en compte de la Trame verte et bleue au sein du Scot lui confère une réelle opérationnalité dans les PLU. La loi Littoral, outil indiscutable et coercitif, a toute sa place et constitue un instrument fort dans la mise en place d'une Trame verte et bleue.

La mise en oeuvre du SCOT sera portée par un dispositif de suivi à deux niveaux dont un comité qui suivra la consommation d'espace par l'urbanisation, le rythme de création de logements, la progression de la densification, la mise en place des axes de transports publics structurants, la mise en valeur de la trame verte et bleue, l'évolution des zones d'activités et commerciales, les études de définition sur les sites stratégiques, les grands projets...

7- Actions de communication/sensibilisation

Type d'interventions

Communication via les support de communication disponibles : site Internet, lettres électroniques, réunions publiques, débats, les RandoSCOT (sorties sur le terrain), expositions

Public visé

Citoyens, élus, techniciens,...

Supports utilisés

Plaquette, site Internet, lettres électroniques et autres

Evaluation des actions de sensibilisation

Octobre 2013 : Quatre lettres du SCOT, 4 RandoScot, 2 expositions, 4 réunions publiques

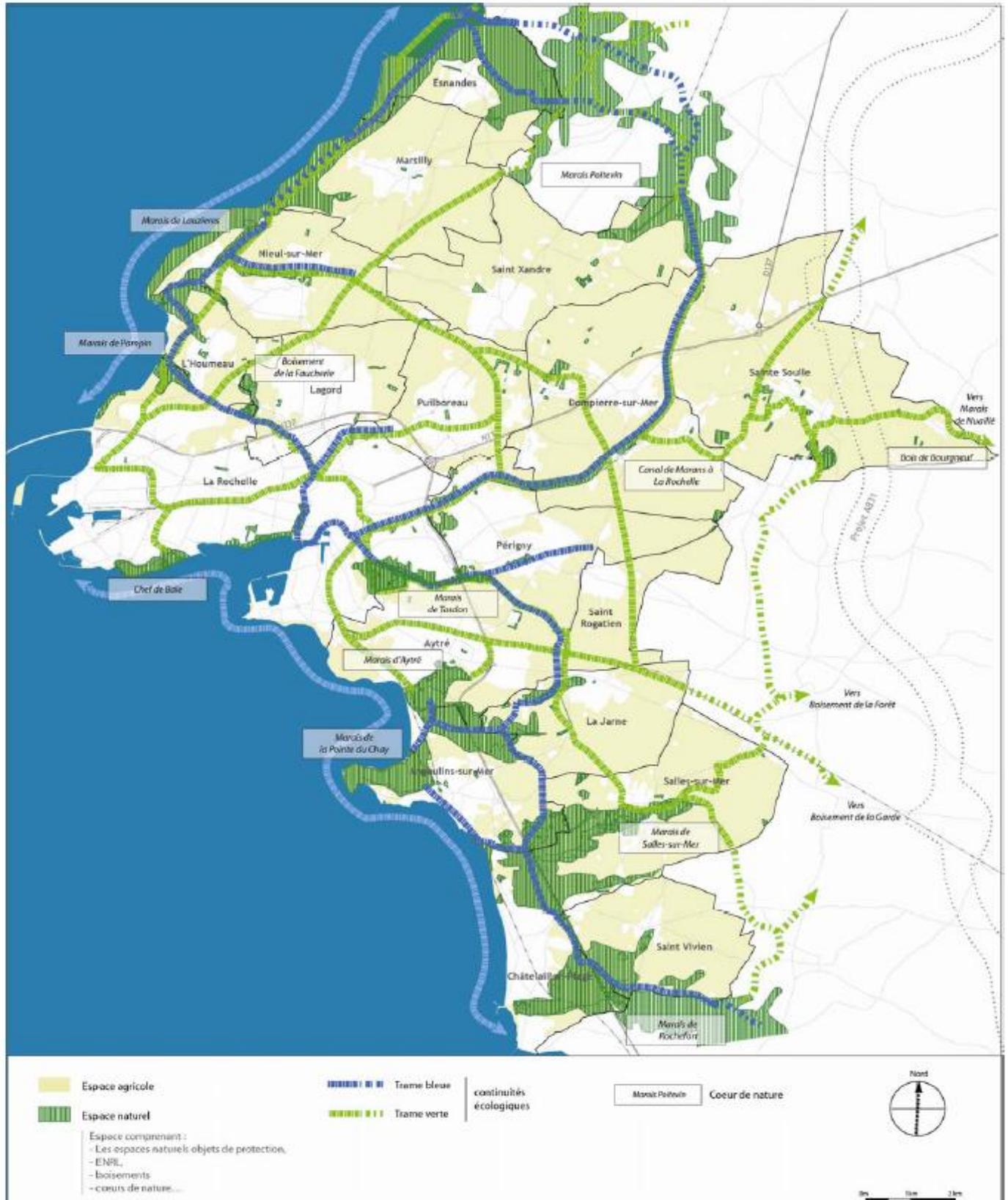
8- Perspectives

- Prise en compte du Schéma de Cohérence Ecologique régional.
- Mise en application, opérationnalité par l'intégration de la TVB dans le PLUi en cours de chantier.
- Articulation avec des projets connexes sur le même territoire : Agenda 21, Plan Energie Climat.

Actuellement, la démarche se poursuit à l'échelle des PLU (dans le cadre des révisions des documents d'urbanisme). De nouveaux questionnements se posent par rapport à la mise en place d'un PLU intercommunal (Grenelle 2) et suite à la réforme réorganisant les collectivités intercommunales.

Mise en place d'une Charte d'aménagement durable : boîte à outils de « bons principes » avec un volet aménagement mais également biodiversité. Pas d'observatoire de la biodiversité à proprement parlé car nécessite des compétences spécifiques et un suivi régulier des indicateurs tel que pour l'Observatoire du Patrimoine naturel en marais poitevin (<http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>).

Collaboration avec le pays d'Aunis (52 communes), territoire voisin, membre du comité de pilotage, qui a une démarche similaire avec le même bureau d'étude (notion frontalité).



Synthèse

Tout au long du processus, les habitants de l'agglomération de La Rochelle seront amenés à participer et donc à enrichir les réflexions.

Points d'amélioration :

Pour la mise en œuvre des propositions ont été faites par le cabinet d'étude, ex : des interventions chiffrées sur 5 ans ou la mise en place d'un observatoire pour le suivi régulier et l'évaluation de ces actions par des indicateurs. Cependant, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle n'a pas de compétence pour l'alimenter. Ainsi, le domaine de compétences restreint de la Communauté d'Agglomération limite la mise en place d'actions concrètes

Pour aller plus loin...

Lien internet

<http://www.scot.agglo-larochelle.fr/>

Liste des documents consultables

Téléchargement sur le site Internet de la lettre du SCOT, des bilans de concertations, des arrêtés, les transcriptions intégrales des réunions publiques, les présentations lors des réunions, dépliants, ...

L'ensemble des fiches Trame verte et bleue en Poitou-Charentes est consultable sur :

www.tvb-poitou-charentes.com